



European Environment Agency



ENPI SEIS projet

Actualisation rapport pays

Activités 2015-2020

Maroc

Mars 2015

Avis juridique

Ce projet est financé par un contrat de service IEVP / 2009/2010/629 géré par la DG EuropeAid.

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission européenne ou d'autres institutions de l'Union européenne. Ni l'Agence européenne de l'environnement, ni toute personne ou entreprise agissant en son nom ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans ce rapport.

Agence européenne de l'environnement

Kongens Nytorv 6

1050 Copenhagen K

Denmark

Phone: +45 33 36 71 00

Fax: +45 33 36 71 99

<http://www.eea.europa.eu/>

Plus d'informations concernant le projet IEVP-SEIS: <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/>

Auteur:

Sabah Nait

ENVIRONMENT
AGENCY AUSTRIA **umwelt**bundesamt^U

Actualisation du rapport pays - MAROC

Introduction

Ce rapport a pour objectif de donner un aperçu sur les progrès réalisés dans le cours des deux dernières années depuis la publication du rapport pays en 2012. Il vise à analyser les efforts réalisés par le Maroc en termes de contenu, de coopération interinstitutionnelle et d'infrastructure pour la mise en œuvre du projet « SEIS, vers un Système d'Information Environnementale Partagé ».

Le rapport analyse aussi les progrès réalisés dans la mise en œuvre de pilotes identifiés dans le rapport pays notamment :

- La mise en place d'un système de comptabilité environnementale.
- L'application des principes du SEIS à la gestion des flux de données entre l'Observatoire National de l'Environnement (ONEM) et les Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD).
- La standardisation des référentiels de données et la mise en place de protocoles d'accord pour fluidifier et officialiser l'échange de données.
- La mise en place d'un géo-catalogue pour les métadonnées des geoportails environnementaux du Maroc

La première phase du projet SEIS a été réalisée de manière concomitante avec un projet au niveau national qui consistait à mettre en place des plateformes décentralisées de gestion de l'information environnementale au niveau des OREDD. A l'instar du projet SEIS, des indicateurs ont été utilisés pour constituer le contenu du système, des Bases de Données Régionales et des Systèmes d'Information Régionaux de l'Environnement SIRE (infrastructure) ont été mis en place, et des réseaux régionaux de collecte et d'échange de l'information environnementale et des comités thématiques ont été institués pour contribuer à l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle.

Au niveau national, un système et une démarche de mise en place d'une comptabilité environnementale, avec un focus sur la question des déchets solides, ont été conçus et concertés avec les différentes parties prenantes concernées.

Le projet SEIS a ainsi contribué à la maturation de la réflexion et aux choix qui ont été opérés au niveau national et régional. Le système mis en place a servi de base pour l'élaboration du rapport national et des rapports régionaux sur l'état de l'environnement. Ces derniers, dont sept ont été déjà publiés et neuf en phase finale de validation, ont fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs locaux et d'appropriation de la part des décideurs régionaux.

En outre, le travail de rapportage à l'agence européenne dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 a profité des réseaux de collecte et d'échange de l'information environnementale instaurés au niveau des OREDD.

Néanmoins, des lacunes dans le système actuel demeurent à combler et des réajustements des composantes mises en place sont à réaliser pour atteindre le système d'information cible à même de d'assurer un rapportage continu et fiable et in fine un réel outil d'aide à la décision proactive.

Mise à jour du rapport pays

Coopération interinstitutionnel

Au niveau national :

- Dans le cadre de l'élaboration du 3^{ème} rapport sur l'état de l'environnement du Maroc (REEM 3), une démarche participative et inclusive a été adoptée en vue de mobiliser et d'impliquer l'ensemble des institutions nationales dont les actions ont un lien direct avec l'environnement. Ainsi, un comité national d'élaboration du REEM 3 a été institué. Il a été chargé d'accompagner tout le processus d'élaboration du REEM3 depuis l'identification des problématiques à traiter et les messages à véhiculer jusqu'à la validation finale du document du rapport et de la synthèse pour les décideurs en passant par la validation de la liste des indicateurs utilisés et la structuration du rapport. De même, six comités thématiques ont été mis en place en vue de fournir les indicateurs et données nécessaires à l'élaboration du REEM et valider les différents chapitres du REEM en fonction des thématiques traitées.
- Pour l'élaboration du 4^{ème} rapport national des indicateurs du développement durable (IDD), un Comité de Pilotage ainsi qu'un Comité National des Indicateurs du Développement Durable ont été mis en place en vue de discuter et valider l'architecture des IDD, le choix des IDD, le contenu des fiches des indicateurs et les résultats de l'analyse statistique multidimensionnelle des IDD.

Néanmoins, en l'absence d'une plateforme nationale d'échange systématique de l'information environnementale et d'une législation sur l'accès à l'information, la collecte de l'information présente toujours des difficultés liées à la disponibilité de l'information, au rallongement des délais de livraison des données et aux discordances constatées quand l'information est livrée partiellement par plusieurs partenaires.

Au niveau régional :

L'alimentation et l'actualisation des Bases de Données et des SIRE, développés au niveau des régions, se basent sur le rôle de mobilisation et d'animation des OREDD de leurs réseaux régionaux de collecte et d'échange de l'information et de leurs comités thématiques. Pour la pérennisation de ce système, deux expériences sont en phase de test :

- (1) L'adoption d'une charte relative à la collecte et l'échange des données et indicateurs environnementaux entre les membres du réseau régional de l'OREDD de la région de Tanger-Tétouan.
- (2) L'institutionnalisation de ces réseaux à travers des arrêtés gubernatoriaux au niveau des régions de Marrakech Tensift Al Haouz, de Souss Massa Draâ et Tadla Azila.

Il est à noter que la constitution adoptée par le Maroc en 2011 reconnaît explicitement le droit d'accès à l'information aux citoyens. Néanmoins la Loi devant réglementer cet accès est toujours en cours d'adoption.

Contenu

Des listes de données et indicateurs sur l'environnement ont été adoptées au niveau national et au niveau de chaque région en fonction de ses problématiques et enjeux environnementaux spécifiques. Ces listes (entre 200 et 700 données et indicateurs selon les régions) couvrent les volets économiques, sociaux et environnementaux. Elles sont structurées en domaines, thèmes et sous thèmes et sont articulées en fonctions des 5 compartiments de l'approche DPSIR.

Elles ont servi à l'élaboration du REEM 3 et aux rapports régionaux sur l'état de l'environnement.

De même une nouvelle liste nationale des IDD a été adoptée en 2014 et a permis l'élaboration du 4^{ème} rapport national des IDD.

Infrastructure

Actuellement trois SIRE sont opérationnels et sept sont en cours de finalisation. Toutes les régions du Royaume (16) disposent de Bases de Données Environnementales.

Les SIRE ont été développés dans une optique d'architecture n-tiers. Les choix technologiques sont sensiblement différents d'un SIRE à l'autre. Néanmoins, des constantes ont été retenues notamment concernant le serveur web IIS pour le portail, Arcgis Server pour le serveur cartographique et le GeoNetwork pour la gestion de la métadonnée.

Cet ensemble a permis de mettre en place un système centralisé entièrement web, dont l'accès peut se faire à travers internet et intranet moyennant un simple navigateur web, que ce soit pour les utilisateurs publiques, les partenaires authentifiés ou les administrateurs.

Les fonctionnalités développées couvrent :

- Les fonctionnalités du portail : diffusion des informations sur la région, newsletters, documentation, photothèque, cartotheque, etc.
- Les fonctionnalités liées à l'exploitation des données et indicateurs environnementaux de la région.
- Les fonctionnalités liées à l'exploitation intégrées des données et du SIG à travers les requêtes et la génération des cartes thématiques.
- Les fonctionnalités liées à la définition et la génération des tableaux de bord.
- Les fonctionnalités liées à l'accès, à la nature et à la qualité des sources des données géographique à travers le géocatalogue.

Cependant, le développement parallèle de ces systèmes a engendré des problèmes d'harmonisation et d'interopérabilité. Ce qui exige un travail supplémentaire pour permettre l'harmonisation des référentiels et des contenus des Bases de Données environnementales régionales, et l'interopérabilité des SIRE.

Par conséquent, la mise en place d'un Système National de l'Information Environnementale a été reportée à plusieurs reprises en attendant l'achèvement de l'architecture des SIRE pour pouvoir capitaliser sur les choix et les leçons tirés des expériences au niveau des régions. Néanmoins, une plateforme d'échange ONEM – OREDD est en cours d'élaboration pour faciliter les échanges entre le niveau national et le niveau régional tout en offrant une espace collaboratif pour renforcer les synergies entre ces observatoires. Cette plateforme permettra aussi l'accès à tous les SIRE développés.

Mise en œuvre de SEIS 2015-2020

Coopération institutionnelle

Il est proposé d'appuyer l'ONEM dans la définition de protocoles formels d'échange de l'information avec les partenaires nationaux et régionaux. Dans ce cadre, on peut s'inspirer de l'expérience du département de l'eau qui met en place actuellement un système national de l'information sur l'eau.

De même, il est proposé d'organiser des activités pour sensibiliser les partenaires nationaux / locaux sur l'importance de partager les données, définir ensemble les modalités du partage respectif ainsi que les services d'information attendus de l'ONEM et des OREDD.

Contenu

Liste des indicateurs retenus

Un appui de l'agence européenne pour l'environnement est souhaité pour la revue des listes d'indicateurs utilisés au niveau national et régional en vue d'optimiser la collecte des données, d'identifier les criticités, de renforcer l'effectivité et la pertinence des indicateurs retenus dans le suivi des problématiques environnementales majeures au niveau national et régional, tout en permettant de s'approcher au mieux des indicateurs demandés dans le rapportage au niveau méditerranéen.

De même, la définition de référentiels communs pour les données et indicateurs utilisés est nécessaire pour garantir l'interopérabilité entre les systèmes, l'analyse croisée des données, la consolidation des données au niveau national et la comparabilité entre les régions.

Qualité et analyse des données

Une assistance de l'agence Européenne est souhaitée pour la mise en place d'une procédure de QA/QC des données et pour renforcer les capacités des équipes en matière de méthodes d'analyse, de reconstitution et d'agrégation des données.

Rapportage environnemental

Compte tenu de l'expérience du Maroc en matière d'élaboration des rapports d'évaluation intégrée de l'environnement (EIE) au niveau national et régional, une évaluation du processus, approches, méthodologies et livrables, en se basant sur les expériences d'autres pays en la matière, serait d'une grande valeur ajoutée pour les exercices d'EIE futurs.

Comptabilité nationale déchets

Le Maroc a déjà réalisé une étude de mise en place d'un système de comptabilité environnementale avec le test de la démarche proposée sur le compte environnemental pilote « déchets solides » conformément au cadre SEAA. Ainsi, un appui est sollicité pour

- réaliser une évaluation et discussion des résultats obtenus et analyser dans quelle mesure l'approche, la stratégie et le plan d'action proposés répondent aux exigences de la comptabilité environnementale et comment les améliorer ;
- revoir le compte « déchets solides » développé en termes de cohérence et complétude, et formuler des recommandations sur les données nécessaires, la pertinence des conclusions et l'amélioration de sa visibilité en tant qu'outil d'aide à la décision.

Infrastructure

Un appui de l'AEE est sollicité pour :

- la mise en place d'un Système d'Information National sur l'Environnement (SINE) à caractère « fédérateur » et selon les principes de SEIS à partir des données disponibles dans les SIRE ou à partir d'indicateurs calculés.
- L'identification des solutions technologiques les plus appropriées sur la base d'une analyse coûts-bénéfices pour le future SINE.
- L'harmonisation et l'interopérabilité les SIRE existants.